AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-3-77393363 50

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

4 Mars 1977

Bulletin n° 85 - Mars 1977

COLZA

GROS CHARANÇON DE LA TIGE DU COLZA : Des captures du gros charançon de la tige du colza sont signalées depuis quelques jours. La végétation est au stade où des dégâts peuvent être causés par le dépôt des pontes. Ces insectes sont encore peu nombreux et il est donc inutile de traiter actuellement. Comme les populations peuvent augmenter rapidement les observations doivent être poursuivies. Pour cela le mieux est de capturer ces ravageurs à l'aide d'un piège très simple constitué par une cuvette jaune à demi-remplie d'eau additionnée d'une cuillerée de mouillant (Mir).

Le gros charançon de la tige du colza est dangereux du début de la montaison jusqu'au moment où la plante atteint une vingtaine de centimètres. Pendant cette période les jeunes tiges réagissent fortement au dépôt des pontes et au développement des jeunes larves par des torsions et des éclatements. Ces effets conjugués avec les moisissures qui se développent dans les tiges endommagées peuvent faire disparaître la plante.

Les divers organismes étudiant cette culture admettent que la capture de 10 gros charançons par cuvette et par 24 heures constitue un seuil d'alerte. Un traitement serait nécessaire lorsque la totalité des insectes piégés atteindrait la somme de 40 à 50 insectes en quelques jours, les conditions climatiques restant favorables.

L'application doit être faite par beau temps à l'aide d'un insecticide :

- parathions, lindane (forme huileuse) ou méthidathion (Ultracide 20) à la dose de 300 g. de matière active à l'hectare (voir également la revue Phytoma n° 285 de Février 1977).

ARBRES FRUITIERS

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER : La teigne des fleurs du cerisier a été responsable dans un temps d'une forte réduction de la production. A l'heure actuelle son action est négligeable mais il ne faut pas réduire la protection des vergers. L'emploi d'une bouillie à base de colorant nitré (Sandoline A fluide, Herbogil crème, etc...) utilisée à raison de 600 g. de matière active à l'hectolitre est recommandé lorsque les bourgeons à fruit s'arrondissent et deviennent vert clair au sommet (stade B).

ANTHONOME DU POMMIER : Cet insecte a encore plus régressé que la teigne et il a presque complètement disparu des vergers entretenus. L'emploi d'une bouillie à base de lindane (12 g. de matière active à l'hectolitre) n'est conseillé que pour des arbres reconnus infestés les années précédentes.

TAVELURE DU POIRIER : Cette maladie n'a eu que peu d'effet dans les vergers pendant la dernière campagne du fait de la longue sécheresse. Toutefois les pluies d'arrière saison ont permis la sortie de quelques taches à l'automne et il sera prudent de ne pas négliger la protection des arbres. Un traitement précoce est conseillé avec une bouillie cuprique (500 g. de cuivre/hectolitre) dès l'éclatement des bourgeons (stade C3/D).

ARBUSTES A PETITS FRUITS

TEIGNE DU GROSEILLIER SUR CASSISSIER : Un petit pourcentage de bourgeons est actuellement infesté par les jeunes chenilles de la teigne du cassissier. Bien que la protection assurée par un seul traitement soit limitée du fait de la longue période pendant laquelle s'effectuent les remontées de chenilles, une pulvérisation copieuse et soignée d'huile jaune (Dytrol 50, Dinitrol 3, Seppic Verger, etc...) à la dose de 3 litres à l'hectolitre permet de réduire les dommages dans les plantations habituellement infestées.

P6

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

DESHERBAGE DES CEREALES DE PRINTEMPS

Dans le précédent bulletin il vous a été mentionné les herbicides actifs uniquement sur les adventices dicotylédones. Dans celui-ci nous vous indiquons les possibilités d'utilisation d'herbicides spécifiquement antigraminées et de produits mixtes antigraminées-antidicotylédones.

BLE TENDRE DE PRINTEMPS :

⁜ Deux herbicides peuvent être utilisés en prélevée, entre le semis et la levée :

- Le nitrofène (Tok e 25) à 8 l. de produit commercial/hectare - action essentiellement antigraminées.

- L'association nitrofène + linuron (Tolion 303) à 8 l. de produit commercial/ha - action sur graminées et dicotylédones.

Une sécheresse prolongée après application de ces deux herbicides compromet leur efficacité. Leur action sur folle avoine est généralement insuffisante.

⁜ En postlevée sont utilisable :

- le méthabenzthiazuron (Tribunil) à 3 kg de produit commercial/ha à partir du stade 3 feuilles et l'association méthabenzthiazuron + mécoprop + bromoxynil (Trinoxol triple) à 5 kg de produit commercial/ha du stade 1 talle à fin tallage. Efficaces sur graminées à l'exception de la folle avoine et du ray grass et sur dicotylédones, l'association permettant de détruire le gaillet et le chardon.

- le benzoylprop éthyl (Suffix 20) à partir du stade début montaison à la dose de 5 litres de produit commercial/ha ne détruit que la folle avoine.

BLE DUR DE PRINTEMPS :

Peuvent être utilisés le nitrofène (Tok e 25) et le benzoylprop éthyl (Suffix).

ORGE DE PRINTEMPS :

⁜ Présemis : un herbicide uniquement antigraminées peut s'utiliser avant le semis :

- le triallate (Avadex BW) à 3,5 litres de produit commercial/ha. Il doit être immédiatement enfoncé après application.

⁜ Postlevée :

- l'association isoproturon + mécoprop + ioxynil (Fagal) est utilisable à la dose moyenne de 3,5 litres de produit commercial/ha pendant le tallage ; elle est efficace sur vulpins, paturins communs, agrostide et sur dicotylédones mais insuffisante sur folle avoine.

- l'association MCPB + mécoprop + barbane (Néobyne) est destinée à combattre la folle avoine et les dicotylédones. Elle s'utilise à 4 litres de produit commercial/ha du stade 1 talle à début montaison lorsque la folle avoine a 1 à 3 feuilles.

- barbane, difenzoquat, flampro isopropyl sont des produits qui ne détruisent que la folle avoine :

Le barbane (Caryne) s'utilise à 3 litres de produit commercial/ha au stade 1-3 feuilles de la folle avoine - certaines variétés sont sensibles.

Le difenzoquat (Avenge) du tallage à la montaison à 5 litres de produit commercial/ha.

Le flampro isopropyl (Barnon) de fin tallage à la montaison à 5 litres de produit commercial/ha - certaines variétés sont sensibles.

Avec ces deux derniers produits des délais s'imposent entre ce traitement et d'autres applications herbicides ou d'engrais ; se conformer aux recommandations des fabricants.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.